



Mairie

N° 350

Juin 2021



État Civil

**NOUVAUTE ETE 2021 – OPERATION « ARGENT DE POCHE »** pour les jeunes Plouvornéens de 15 à 17 ans.

*Donne du temps pour ta commune et gagne de l'argent de poche !*

15 euros pour 3 heures de mission. Dossier de candidature à retirer en mairie à partir du 7 juin. Fin des inscriptions le 1<sup>er</sup> juillet.

**NAISSANCES**

**Nolan QUEMENER,**  
1 rue des Camélias

**DECES**

**Louis, Yves, Marie PERROT,**  
13 Quilliguien, 85 ans  
**Jean, Joseph, Marie, COTTOUR**  
4 allée de Pont Pol, 71 ans  
**Jean DIROU,**  
Pen ar Valy, 83 ans

**Les chiens doivent être tenus en laisse au plan d'eau.**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique conformément à l'article L211-23 du code rural et de la pêche maritime.

Tout chien en divagation sera conduit à la fourrière intercommunale de Bodilis et les frais inhérents seront facturés au propriétaire.



**Le port du masque reste obligatoire aux abords de l'école.**

**L'enseignement bilingue français-breton** est en plein développement depuis plus de 40 ans. Chaque année de plus en plus de familles choisissent cet enseignement pour leurs enfants. Grâce à un cursus organisé de la maternelle au lycée, les élèves maîtrisent le breton, en plus du français, ce qui leur permet de mieux comprendre leur environnement. Arrivés à l'âge adulte, l'atout de bien parler breton leur permettra de choisir de travailler dans la région dans de nombreux domaines comme l'enseignement, la petite enfance, les médias, l'édition, le tourisme... Ce bilinguisme ancré dans le territoire leur facilitera également un meilleur apprentissage des langues étrangères. D'ores et déjà, plus de 500 établissements sont dotés d'une filière bilingue, et chaque année de nouveaux sites ouvrent.

**Pour la rentrée, juste quelques pas et...**



Quand je serai grande, je serai bilingue !

Inscrivez votre enfant dans une classe en breton

En savoir plus sur [ecole.bzh](http://ecole.bzh)

Pour inscrire votre enfant dans l'école la plus proche, rendez-vous sur le site [ww.ecole.bzh](http://ww.ecole.bzh) ou contactez l'Office Public de La Langue Bretonne au 0820 20 23 20. Pour information, l'école de Plouvorn propose un enseignement bilingue français-breton.

**ICH BIN EIN CADIOU !****PLOUVORN**

Un documentaire de Olivier Caillebot

Suivi d'un débat avec **Lucien Cadiou** auteur du livre : « Jean de Bretagne »



**Dimanche 13 juin 15h**

Espace culturel du plan d'eau

Entrée : 2€



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du lundi 15 mars 2021 est approuvé.

### Urbanisme - Aménagement du Bourg

Les élus décident de laisser circuler les poids-lourds au centre bourg avec les conditions suivantes :

- Inciter nos entreprises locales à éviter de passer au centre bourg ;
- Interdire aux poids lourds (camions et engins agricoles) en transit à passer au centre-bourg par la pose de panneaux réglementaires ;
- Installer de grands panneaux indicateurs aux entrées et carrefours avec des destinations notées comme « Morlaix, Saint-Pol de Léon, Landivisiau, Lesneven » ;
- Réfléchir sur l'opportunité ou non d'interdire l'accès au centre bourg à certaines heures de sortie scolaire par des panneaux indicateurs placés aux entrées (difficulté à faire appliquer) ;
- Aménager des chemins piétons pour sécuriser les parents et enfants pour faire des courses et aller à l'école.

- si besoin, modifier le sens de circulation pour sécuriser tout le monde et éviter les embouteillages

### Préemption parcelle rue de Traverse

Une parcelle indivise cadastrée section AI N° 120, d'une surface de 38 m<sup>2</sup>, représentant une portion de la rue de Traverse est préemptée par la commune.

Les travaux au titre du Produit des Amendes de Police concernent les futurs aménagements au lieu-dit « Lanorgant » comprenant la réalisation d'une liaison piétonne avec reprise de la chaussée en enrobé et signalisations au sol et verticales, pour un montant estimé à 34.647 €.H.T.

Une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, eau potable en centre-bourg et au dessus du plan d'eau est confiée au cabinet Ing Concept de Landivisiau pour 13.000 €.H.T.

Une délibération spécifique est prise pour accepter une subvention de 100.000 €. au titre du contrat de partenariat Europe-Etat-Région-Pays de Morlaix.

### Finances Communales

La suppression de l'exonération sur deux années de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation est reconduite. Le gain annuel en produits fiscaux estimé pour la commune est de l'ordre de 7.000 Euros.

Deux emprunts sont souscrits auprès du CMB sur le budget principal de la commune pour 1.000.000 €. (Financement des travaux d'aménagement du centre-bourg) et sur le budget annexe d'eau potable pour 300.000 €. (financement des renouvellements des canalisations).

### Espace Rural

Une ligne électrique souterraine est installée sur une parcelle communale à « Rugéré » par Enedis.

Des régularisations cadastrales aux lieux-dits « Kerdrein » et « Quelenec » sont actées par les élus avec aliénation et échanges de parcelles communales avec les riverains.

Le travail de numérotation et délimitation des quartiers, est réalisé avec une numérotation et une géolocalisation à chaque point d'adresse.

L'orthographe des 148 lieux-dits est décidée par les élus.

### Personnel communal

La commune de Plouvorn compte vingt emplois avec la création des postes d'animateur et de responsable des espaces verts.

Des démarches sont en cours actuellement pour pourvoir à ces postes.

### Eau du Ponant

Suite à l'adhésion à la Société Publique Locale Eau du Ponant, M. Gilbert Miossec est désigné représentant la commune de Plouvorn à l'Assemblée Générale des actionnaires et M. Nicolas Cadiou à l'Assemblée Spéciale.

### Elus

Monsieur le Maire informe des modalités de l'assurance Protection fonctionnelle, encadrant ses missions d'élus et celles de ses Adjointes et Conseillers Délégués.

Par extension, le Conseil peut décider de l'activer pour défendre un conseiller municipal attaqué dans l'exercice de son mandat d'élus.

Par Arrêté Préfectoral en date du 25 janvier 2021, M. François Palut est déclaré Maire honoraire.

### Eco pâturage

Deux parcelles communales situées aux abords du plan d'eau de Lanorgant seront entretenues par convention avec l'entreprise « Le Petit Mouton Noir » pour un coût annuel de 3.400 € T.T.C Des moutons et une vache seront présents en permanence sur le site.

### Intercommunalité

Les élus se sont prononcés pour un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la compétence Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

En matière d'Eau et d'Assainissement, les élus acceptent que l'intercommunalité se dote d'une compétence « Etudes en vue du transfert » pour leur permettre d'engager dès à présent les études nécessaires à la préparation de cette opération complexe.

Le Maire est autorisé à signer une convention pour une durée de deux ans afin de mettre en œuvre le réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire intercommunal. Les modalités sont les suivantes : une carte de lecteur, un tarif unique, des pratiques harmonisées pour les règles de prêt, des médiathèques en gestion municipale, un logiciel de médiathèque et un portail web commun, du matériel informatique mis à disposition, des animations communautaires autour de la lecture publique.

Le Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est présenté aux élus à titre d'information.

Les ordures ménagères représentent 192 kg /habitant (pour 209 kg /habitant en Bretagne), soit 6.331 tonnes La collecte sélective est de 45 kg/habitant pour le verre, 14 kg/habitant pour le papier et 11 kg/habitant pour les emballages. Le porte-à-porte représente 51 kg/habitant soit 2.309 tonnes. Les déchèteries comptent 678 kg/habitant (pour 367 kg/habitant en Bretagne), soit 22.418 tonnes.

### Elections départementales et régionales

Les élus sont informés des modalités d'organisation des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin prochains à la salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou, siège des deux bureaux de vote de la commune. La carte électorale et une pièce d'identité devront être systématiquement présentées aux assesseurs. Un protocole sanitaire sera installé en ce sens, à respecter durant le vote.

### Bâtiments Communaux

La maîtrise d'œuvre pour les travaux de la future halle au centre-bourg sont confiés à l'entreprise Faber du Faou associé à Mme Mélanie Loussaut-Le Gall, architecte à Roscoff, pour un coût de 4.301 €.H.T.

### Jurés d'Assises

Les 6 personnes suivantes sont tirées au sort par les élus pour figurer sur la liste des Jurés d'Assises 2022 : FOLGOAS Gautier, JEZEQUEL Anne-Marie, CARRER Vincent, CHATELAIN Martine, VASSEUR Guy, POUCHART David.

### Défibrillateur

Il est décidé d'installer un défibrillateur au plan d'eau de Lanorgant, pour un coût de 1.563 €.H.T, auprès de l'entreprise D-Sécurité de Genas (Rhône).

Les élus sont intéressés pour mettre en place le dispositif « **Argent de Poche** » en faisant participer des jeunes plouvornéens âgés de 15 à 17 ans sur des missions d'intérêt général, moyennant une rémunération versée par la commune à hauteur de 15 €/3 heures.

En fin de réunion, des **questions orales** sont soulevées par les élus de la liste Plouvorn Autrement Pour Tous. Elles se rapportent aux convoications du Conseil Municipal, le travail des élus en commission, l'entretien des terrains sportifs enherbés, la subvention octroyée par la Fédération Française de Football sur le terrain de football synthétique, le fonctionnement du Plouvorn Infos, l'assistance juridique négociée par l'intercommunalité, l'offre médicale assurée sur la commune.

## Permanences

### A LA MAISON DE L'ENFANCE

**RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES** : Les permanences administratives du relais se font (sur rendez-vous) à la demande des familles ou des assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire. Contact : 02 98 24 97 15

**HALTE GARDERIE 1000 PATTES** : Tous les mardis et vendredis à Plouvorn, de 8h30 à 17h30. Contact : 06.64.22.28.14 / 02.98.68.42.41.

### PERMANENCE ACTION SOCIALE

**Nadia CRENN**, Adjointe à l'Action Sociale, vous recevra en mairie sur rendez-vous, les samedis 12 juin et 10 juillet de 10h à 12h. Tél : 02.98.61.32.40

### PERMANENCES

#### MAISON DU GUÉVEN

**ADMR DU HAUT LEON** : les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis du mois de 10h à 12h. Tél : 02.98.19.11.87.

**ALDS** : 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis de 9h à 12h. Tél : 02 98 69 49 60 ou contact@alds.una29.fr ou www.alds.bzh.

**SECOURS POPULAIRE** : permanence, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois - Contact : 07 69 36 39 06.

**CDAS** (assistante sociale), permanence sur RDV. Contact : 02.98.68.11.46.

**Agir ABCD PLUME NUMÉRIQUE** : Aide dans vos démarches personnelles (courriers, déclaration par internet, ...) permanence dernier lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30, prendre RDV au 02.98.68.67.60.

**MISSION LOCALE** : permanence les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, sur RDV. Contact : 02.98.15.15.50.

**LES VOIX D'HEMERA**, centre d'écoute et de soutien psychologique: permanence les mardis de 9h30 à 12h30 sur rdv au 07.80.37.43.30

## Mairie

[www.plouvorn.com](http://www.plouvorn.com)

Rue du Gueven, 29420 PLOUVORN

Tél. 02.98.61.32.40

Fax. 02.98.61.37.87

E-Mail :

commune-de-plouvorn@wanadoo.fr



Articles Plouvorn Infos

à transmettre par mail à la Mairie pour le 15 de chaque mois.

## Cérémonie du 8 mai

Quatre personnes ont été décorées lors de la commémoration du 8 mai 1945 de la Croix du combattant par le maire Gilbert MIOSSEC. Pascal JOURDREN, Jean-Laurent NEDELEC et François-Louis MEAR ont combattu en Algérie ; Henri Maitre a combattu en Tunisie. Deux élèves officiers de l'école navale de Lanvéoc étaient présents ainsi que Philippe BRAS, président de l'Union Nationale des Combattants et Jean-Claude URIEN, président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants.



Le 30 avril 2021, Odette Castel, résidente à l'EHPAD depuis maintenant 11 ans, fêtait ses 101 ans. Pour cette occasion particulière, le Maire, Gilbert Miossec, ainsi que Nadia Crenn, Adjointe aux affaires sociales, se sont rendus à la Résidence pour lui souhaiter ses 101 printemps.

Ils ont pu rencontrer une résidente en pleine forme qui a évoqué avec beaucoup d'humilité son parcours de vie et de nombreux souvenirs de sa jeunesse à Mespaul où elle est née. Un rendez-vous lui a déjà été donné l'année prochaine pour fêter ses 102 ans.

## EXPOSITION « LIVIOU » du 20 mai au 31 octobre, 2<sup>ème</sup> édition

Cette exposition est le fruit d'un partenariat entre le cercle celtique Dañserien Lann Tivizio, la confédération Kenleur, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la Ville de Landivisiau, avec le soutien de la Région Bretagne. Des photographies d'avant 1950 ont été collectées et coloriées façon street-art pour être exposées sur 38 bâches sur le territoire de la CCPL. Cette deuxième itinérance photographique invite à voyager sur les 19 communes du Pays de Landivisiau. 2 photos sont installées contre l'espace Jacques de Menou. Des livrets sont disponibles en mairie pour expliquer cette démarche.



## TRIBUNE DE LA LISTE "PLOUVORN AUTREMENT"

**L'avez-vous reçu ? ..... Distribué par voie postale dans vos boîtes aux lettres (sauf celles identifiées par un "Stop Pub" malheureusement) "l'EDITO" est un document de communication que l'on souhaite développer à l'échelle de la commune.** Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, le recto de ce document permet aux élus de l'opposition de dresser un bilan de cette 1<sup>ère</sup> année de mandat et d'aborder plusieurs sujets d'actualités importants concernant Plouvorn et ses habitants. Au verso, **l'association "Plouvorn Autrement Pour Tous" y a développé son "ACTU"**, sa présentation étant suivie de plusieurs sujets originaux et intéressants à découvrir.

Conçu, imprimé et financé à titre personnel, **cet EDITO nous permet de garantir une expression libre et une transparence de la vie politique et publique.** Si vous n'avez pas reçu votre EDITO, n'hésitez pas à le consulter en ligne, sur notre site Internet <http://liste.plouvorn.autrement.free.fr/>. Il est également disponible dans plusieurs commerces de PLOUVORN.

Enfin, vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter sur des sujets très variés pour connaître notre positionnement et nous transmettre vos interrogations, vos incompréhensions face à certaines situations. **Nous tenons à vous en remercier et ferons en sorte de continuer à vous représenter au mieux et à faire entendre votre voix.**

Philippe BRAS, Morgane KERMOAL, David GRALL, Ingrid OELHER, Philippe GUILLERM.





## LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DU 20 ET 27 JUIN 2021

CES DEUX ÉLECTIONS AURONT LIEU LE MÊME JOUR MAIS CE SONT DEUX ÉLECTIONS DIFFÉRENTES AVEC LEURS PROPRES URNES ET LEURS PROPRES BULLETINS. LE SCHEMA CI-DESSOUS EXPLIQUE LE RÔLE DU DÉPARTEMENT ET CELUI DE LA RÉGION.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<h3 style="color: #00728f;">Quel est le rôle du département ?</h3> <p>101 départements 4108 conseillers départementaux élus pour 6 ans</p> <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ</div> <p style="text-align: center;">Personnes âgées   Aide sociale à l'enfance   Handicap</p> <p style="text-align: center;">Le département instruit et finance le RSA et l'APA</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <div style="background-color: #4caf50; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</div> <p>Protection des espaces naturels   Voirie départementale</p> </div> <div style="text-align: center;"> <div style="background-color: #3f51b5; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">ÉDUCATION, CULTURE, SPORT</div> <p>Collèges   Sauvegarde du patrimoine</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <div style="background-color: #4caf50; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">SDIS (service départementaux d'incendie et de secours)</div> </div> <div style="text-align: center;"> <div style="background-color: #3f51b5; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Bibliothèque de prêt</div> </div> <div style="text-align: center;"> <div style="background-color: #3f51b5; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">Infrastructures sportives</div> </div> </div> <p style="text-align: center;">Musées départementaux</p>	<h3 style="color: #00728f;">Quel est le rôle de la région ?</h3> <p>18 régions 1758 conseillers régionaux élus pour 6 ans</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Transports et mobilité</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Education (lycées) et enseignement supérieur</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Emploi et formation</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Economie, innovation et tourisme</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Aménagement du territoire et transition écologique</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Agriculture, forêt, pêche</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Sport et culture</p> </div> <div style="text-align: center; margin: 5px;"> <p>Santé</p> </div> </div>
<p style="font-size: small;">Direction de l'information légale et administrative vie-publique.fr   2019</p>	



### Dispositif sanitaire dans les deux bureaux de vote

Un protocole sanitaire strict sera mis en place dans les deux bureaux de vote pour garantir le bon déroulement et pour les santés des électeurs et des personnes mobilisées:

- Venir masqués;
- Venir avec sa pièce d'identité;
- Circulation spécifique dans chaque bureau de vote (fléchage au sol) et une entrée et sortie différenciées;
- Affichage dans chaque bureau de vote des gestes barrières contre la propagation des virus;
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans chaque bureau de vote ;
- Respect des distances raisonnables entre chaque électeur : pas plus de 6 électeurs dans chaque bureau de vote;
- Nettoyage renforcé des bureaux de vote avant et après le scrutin et désinfection au cours de la journée des surfaces le nécessitant ;
- Nous conseillons aux citoyens d'apporter leur propre stylo (encre noire) pour l'émargement des listes électorales ou vous pourrez utiliser les stylos mis à disposition qui seront désinfectés après chaque utilisation ;
- Organisation du dépouillement dans des conditions d'hygiène renforcées.

Liste des pièces permettant de justifier son identité au moment du vote

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" (le permis de conduire cartonné reste accepté jusqu'en 2033) ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Tous ces titres doivent être en cours de validité sauf la CNI et le passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

#### Port du masque et contrôle de l'identité

Le décret du 17 juin 2020 précise qu'un membre du bureau de vote peut demander à un électeur de retirer son masque pour contrôler son identité.